

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 09 AVRIL 2018**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

**N° 18-DCM-DGS-027**

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE NEUF AVRIL** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 Avril 2018

**OBJET DE LA DELIBERATION : AFFECTATIONS DES RESULTATS**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Paul MOUROT – Daniel VESSEREAU – Jean-Claude VEGA – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Patrick ROUAS – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – François MEURIER

**POUVOIRS** : Lionel RIQUELME à Viviane TIAR  
Daniel DUVOUX à Jean-François PLANES  
Bénédicte LE MOIGNE à Christian GARNIER  
Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND  
Dominique ROLLAND à Agnès BIASUTTO  
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

**ABSENTS** : Marie-Paule DELAROCQUE – Stéphane BELTRA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Magali VINCENT

-----  
**Monsieur Jean-Michel PEYRATOUT, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

L'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux prévoit, après l'approbation du compte administratif par le Conseil Municipal, un dispositif spécifique d'affectation budgétaire en section d'investissement de la totalité ou d'une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de fonctionnement de clôture est excédentaire.

Le compte administratif 2017 du budget principal fait ressortir :

- Un excédent de fonctionnement de clôture de 2 948 934,40 €
- Un déficit de la section d'investissement de - 943 643,73 € qui, corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes, s'établit à - 629 840,83 €

Il est donc proposé l'affectation suivante des résultats pour le budget principal :

*Recettes*

Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : + 630 000,00 €

Ligne 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : + 2 318 934,40 €

**Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les modalités d'affectation des résultats définies ci-dessus et à autoriser Monsieur le Maire à prévoir les inscriptions budgétaires en découlant.**

**L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ**

25 Voix POUR

1 Voix CONTRE (François MEURIER)

5 Abstentions (Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Jennifer DELI)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.